

Chers parents, chers élèves,

➤ Suite à la réforme sur l'enseignement des langues vivantes, un nouveau système d'évaluation des compétences a été mis en place. **En effet, il ne s'agit plus simplement d'attribuer une note /20 à un élève, mais en parallèle, d'évaluer ce qu'il est capable de faire.**

Le conseil de l'Europe travaille en effet depuis 1972 sur l'élaboration d'un Cadre Commun pour l'apprentissage des langues en Europe. Le but étant de faciliter les échanges des individus dans la communauté. Ce cadre fixe des **paliers de compétences A1/A2/B1/B2/C1/C2** (communs donc à tous les pays d'Europe).

**A correspond à un utilisateur élémentaire, B indépendant et C expérimenté.**

*Concrètement, un individu d'un pays de l'Union Européenne n'écrira plus sur son CV "j'ai un bon niveau d'anglais écrit" mais écrira "j'ai le niveau B2 en anglais en production écrite".*

**D'une manière plus générale, et par rapport au cursus scolaire d'un collégien français :**

- Un élève de 6° doit avoir validé le **niveau A1** à la fin de l'année scolaire,
- Un élève de 5° travaille le **niveau A2** afin de le valider à la fin de sa 4°,
- Un élève de 3°, ayant normalement validé A2, **visé le niveau B1** tout au long de l'année scolaire, en particulier s'il désire intégrer une seconde générale et technologique à la rentrée suivante.

**Chaque élève sera préparé et plusieurs fois évalué dans 5 domaines différents (que nous appelons activités langagières) :**

- *Compréhension Ecrite (CE)*
- *Production Ecrite (PE)*
- *Compréhension Orale (CO)*
- *Production Orale en Continu (POC)*
- *Production Orale en Interaction (POI)*

Notons que chacune de ces compétences est subdivisée en sous-compétences ( → voir détails rubrique "dnb" sur <http://english.in.montguyon.free.fr>).

Ces 5 compétences font partie intégrante des PALIERS 2 et 3 du **SOCLE COMMUN** auxquelles s'ajoutent la connaissance de *Repères Culturels (RC)* et l'attitude de l'élève en classe d'anglais (*Comportement Responsable = CR*). Ainsi, au fur et à mesure de l'année, les professeurs d'anglais mettront à disposition les résultats des élèves sur le site du collège avec un code d'accès individuel communiqué aux familles pour consultation.

➤ Enfin, depuis janvier 2008 (voir B.O. n°3 du 17 janvier 2008), le Diplôme National du Brevet (DNB) voit l'introduction de la prise en compte de deux attestations spécifiques : le brevet informatique et internet (B2i-collège) **ET le niveau A2 dans une langue vivante étrangère.**

La maîtrise de ces deux compétences est désormais exigée en plus de la moyenne obtenue entre les épreuves et le contrôle continu.

Claire CHARRIER et Laurine LECUTIER,  
Professeurs d'anglais certifiés du Collège de la Tour – Montguyon.

**Signature de l'élève,**

**Signature du représentant légal,**